



REGLEMENT DE L'ECOLE DE FOOTBALL DE L'Entente Chaingy Saint Ay Football (ECSAF)

L'Ecole de Football de l'ECSAF a pour but par l'initiation à la pratique du football :

-D'accueillir sans discrimination et sans esprit sélectif dans la limite d'encadrement disponible, dès l'âge de 4 ans, tous les jeunes joueurs désirant découvrir puis s'initier à la pratique du football.

-De transmettre, dès le plus jeune âge, une éducation physique, sportive et morale sur la base des valeurs de respect, de politesse et de fair-play.

-De développer un état d'esprit fondé sur la volonté de progresser, pour favoriser l'épanouissement de ses jeunes joueurs.

Chaque acteur de l'Ecole de Football (Joueurs, Educateurs, Dirigeants et Parents) doit, chacun en ce qui le concerne, tenir compte de ces trois objectifs, bases de notre projet éducatif et sportif.

Il appartient à chacun de tout mettre en œuvre pour que le terrain de football demeure un lieu de jeu, de convivialité et d'éducation.

Nous nous engageons et nous demandons aux enfants de se conformer aux règles du jeu, de respecter les décisions des arbitres, de respecter les adversaires et les partenaires.

Enfin, nous refusons toutes formes de violence, de discrimination, de tricherie.

Table des matières

Entraînements	2
Equipements.....	3
Matches.....	4
Hygiène.....	4
Vestiaires, Matériel.	5
Transports, Déplacements.	5
Esprit sportif et Fair-Play	6
Rôle des parents.....	7
CODES DE BONNE CONDUITE ECOLE DE FOOTBALL ECSAF	8



REGLEMENT DE L'ECOLE DE FOOTBALL DE L'Entente Chaingy Saint Ay Football (ECSAF)

Entraînements

L'ENFANT NE DOIT PAS ARRIVER AU STADE DEJA HABILLE, même s'il vient en voiture ou qu'il habite à proximité du stade.

Il doit arriver au stade en tenue civile avec un sac de sport, dans lequel se trouve son matériel et équipement d'entraînement.

Le joueur arrive 15 minutes avant le début officiel de celui-ci et doit être prêt pour l'heure fixée au préalable. Sa tenue doit être adaptée à la pratique du football et ne doit pas constituer de danger pour lui, ses camarades (montres, bagues, chaînes, bracelets, boucles d'oreilles...).

Les parents préciseront si l'enfant regagne seul son domicile hormis les catégories U6, U7, U8 et U9 où une personne devra récupérer l'enfant **OBLIGATOIREMENT** ou si une personne est désignée pour le prendre en charge.

A partir des catégories U10, une autorisation doit être signée, elle est située à la fin de ce règlement.

Dans la mesure où les parents sont dans l'incapacité de conduire ou de venir chercher les enfants à l'école de football, ils voudront bien en informer le responsable en précisant si l'enfant doit rentrer seul chez lui ou si une personne est désignée par les parents pour le prendre en charge.

En cas d'empêchement ou retard ponctuel important, tout doit être mis en œuvre pour prévenir au plus vite le responsable de l'Ecole de Football ou un éducateur.

Ne laissez pas votre enfant seul au stade sans vous assurer que l'éducateur soit bien présent et, à plus forte raison, se renseigner s'il y a bien entraînement.

Les enfants ne sont pris en charge par le club qu'à l'intérieur du complexe sportif et après qu'ils aient été en contact avec le ou les éducateurs en charge de l'accueil. Le club ne serait être tenu pour responsable dans le cas où un accident se produirait en dehors du temps d'entraînement

Le temps d'entraînement comprend le temps des vestiaires, le temps passé sur le terrain mais aussi le TEMPS DE LA DOUCHE.

Si l'enfant ne peut participer à l'entraînement, il est tenu de prévenir un éducateur de sa catégorie ou le Responsable de l'Ecole de Football.

En cas de mauvais temps, les séances **PEUVENT** être annulées. Les enfants pourront être remis sous la responsabilité des parents.

Les éducateurs sont invités à respecter scrupuleusement les horaires. Nous invitons les parents et enfants à en faire de même pour le bon déroulement des séances.



REGLEMENT DE L'ECOLE DE FOOTBALL DE L'Entente Chaingy Saint Ay Football (ECSAF)

Equipements

Les joueurs arrivent donc au stade avec leur sac de sport

Pour la pratique du football, leur sac doit contenir le matériel adéquat en fonction des conditions climatiques.

Les joueurs doivent être équipés, au minimum :

- D'un maillot ou un sweat ou une veste de survêtement
- D'un short ou un jogging (jeans, pantacourts INTERDITS)
- D'une paire de crampons (pas de crampons en alu)
- D'une paire de chaussettes de football (donc longue)
- D'une paire de protège-tibias (OBLIGATOIRE)
- D'un survêtement en cas de froid.
- D'une paire de chaussures type basket dédiée à la salle lors des entrainements en gymnase
- D'un bonnet et une paire de gants pour l'hiver.
- D'un K-Way en cas de pluie et de neige
- D'un nécessaire de toilette (shampooing, savon, serviette de bain) pour prendre sa douche après l'entraînement.
- D'une tenue de rechange (chaude) et de sous-vêtements propres, pour quitter le stade après l'entraînement ou le match



REGLEMENT DE L'ECOLE DE FOOTBALL DE L'Entente Chaingy Saint Ay Football (ECSAF)

Matches

La présence régulière aux entraînements est nécessaire pour pouvoir participer aux matchs du week-end.

Le joueur arrive à l'heure qui lui a été communiqué à la fin de son entraînement. Il doit alors avoir avec lui, dans son sac tout son matériel de footballeur, crampons, correspondant à la nature du terrain dans la mesure du possible, protège-tibias, chaussettes.

Dans le cadre de la participation aux divers plateaux, tournois et rencontres organisés, les enfants seront convoqués individuellement par une CONVOCATION sous forme d'email par exemple.

Les convocations ne se feront pas par téléphone sauf cas exceptionnel.

Les éducateurs et le Responsable de l'Ecole de Football ont seuls la responsabilité de la composition de l'équipe qu'ils dirigent et des consignes de match. Ils doivent travailler sereinement.

Il est impératif que les responsables d'équipes soient prévenus le plus rapidement possible en cas d'indisponibilité.

EGALEMENT «NE JAMAIS CROIRE QUE ...» MAIS PLUTOT SE RENSEIGNER !

Hygiène

Pour des raisons d'hygiène, et ceci après chaque entraînement ou après chaque match (à domicile en tous cas, à l'extérieur selon l'état des douches), il serait préférable que les enfants prennent une douche ! (« J'habite à côté » ou « Je prends ma douche chez moi », ne sont pas des excuses)

Les enfants doivent en période de froid ou de pluie, avoir une tenue propre pour se changer

IL DECOULE DONC DE FAIT QU'UN ENFANT NE PEUT REMETTRE UN EQUIPEMENT (MAILLOT ou VESTE le plus souvent) AVEC LEQUEL IL S'EST ENTRAINE

L'enfant ne doit pas arriver au stade en tenue de footballeur, principalement parce que les conditions climatiques peuvent toujours changer et pour la propreté des véhicules des parents qui nous accompagnent.

Par mesure d'hygiène, il est interdit de laver les équipements dans les douches.

Aucun éducateur ne sera présent dans les douches, les enfants sont sous la seule responsabilité des parents.

Pour les filles, au moins un vestiaire dédié fermé à clef est à disposition, contactez l'éducateur pour y accéder.

Votre enfant peut s'il le désire se doucher en maillot de bain par exemple.



REGLEMENT DE L'ECOLE DE FOOTBALL DE L'Entente Chaingy Saint Ay Football (ECSAF)

Vestiaires, Matériel.

Dans les vestiaires, ne seront admis que les joueurs de la catégorie concernée et leurs dirigeants.

Aucune autre personne ne sera tolérée, sauf éventuellement chez les U6, U7 et U8 où elle peut être nécessaire.

Les joueurs s'engagent à respecter les locaux mis à leur disposition et tout acte de vandalisme ou de dégradation volontaire sera sévèrement puni.

Il est de plus conseillé, aux joueurs de ne pas emmener d'objets de valeur avec eux, ou de vêtements pouvant attirer la convoitise. (Nintendo DS, PSP, téléphone portable, argent, montre etc...)

Les enfants se changent dans les vestiaires, il serait bien de prévoir donc des affaires de rechange et il est conseillé de marquer les vêtements.

Tout joueur qui sera surpris en train de voler, de fouiller dans les sacs de ses camarades ou convaincu de vol, sera définitivement exclu de l'ECSAF

Transports, Déplacements.

Au cours de la saison, TOUS les parents disposant d'un véhicule seront sollicités pour effectuer des déplacements.

Merci de répondre favorablement aux sollicitations.

En effet, les déplacements se feront EN VOITURE PARTICULIERE.

Le transport des enfants est assuré par les parents.

Un parent ou une personne autorisée est tenu(e) d'y accompagner l'enfant pour le départ et, dans le cas où il est confié aux dirigeants du club, de venir le rechercher au retour.

Le transport est effectué par les éducateurs et par les parents. Pour cela, nous vous demandons de rester à disposition le samedi pour accompagner les enfants à tour de rôle SI POSSIBLE.

Si des problèmes de transport persistent, un planning pour les déplacements sera alors mis en place par le Responsable des Jeunes

A ce sujet, il est rappelé que tous doivent respecter les consignes de sécurité du code de la route : veiller à ce que chaque enfant soit attaché, à l'avant comme à l'arrière du véhicule, et muni d'un rehausseur si nécessaire.

Il est impératif d'essayer d'être le plus ponctuel aux rendez-vous de départ et de retour.

Tout incident doit être signalé impérativement au Responsable de l'Ecole de Football du club



REGLEMENT DE L'ECOLE DE FOOTBALL DE L'Entente Chaingy Saint Ay Football (ECSAF)

Esprit sportif et Fair-Play

Chaque enfant et éducateur devront respecter les règles de fair-play suivant

- *** Respecter ses camarades et son équipe
- *** Respecter les joueurs, éducateurs, dirigeants de son club et du club adverse
- *** Respecter tous les arbitres, qu'ils soient bénévoles ou non, bons ou mauvais
- *** Respecter les consignes de l'éducateur
- *** Respect les lois du jeu
- *** Serrer la main de l'arbitre et des adversaires à chaque match

Tout joueur présentant un comportement indiscipliné :

- * Insultes envers un partenaire, un adversaire, un dirigeant, un éducateur, un parent.*
- * Crachat sur un partenaire, un adversaire, un dirigeant, un éducateur, un parent.*
- * Bagarres dans l'enceinte sportive ou à l'extérieur dans le cadre du football.*
- * Vol dans l'enceinte ou à l'extérieur dans le cadre du football.*
- * Non-respect des règles établies dans notre club de l'ECSAF*

sera sanctionné par le club et ce jusqu'au renvoi sans préavis et sans remboursement de sa cotisation.

Il est formellement interdit d'uriner et de chahuter dans les douches ou de lancer des objets appartenant à un partenaire sous la douche.

Chaque joueur s'engage à être respectueux de toutes ces règles et s'engage en match comme à l'entraînement à respecter, adversaires, coéquipiers et dirigeants.

Tout joueur qui aura un comportement allant à l'encontre de ces principes pourra faire l'objet de mesures disciplinaires qui peuvent aller de la simple suspension au renvoi définitif.

Dans ce dernier cas, la licence ne sera pas remboursée.



REGLEMENT DE L'ECOLE DE FOOTBALL DE L'Entente Chaingy Saint Ay Football (ECSAF)

Rôle des parents

L'essentiel est dans l'amusement... ne jamais forcer votre enfant à faire, ou venir faire, du foot s'il n'en a pas envie.

Son avis est important, il faut qu'il joue pour lui et non pour ses parents qui veulent déjà en faire un champion ou le mettre au foot parce que ses copains y sont, même si l'intégration en serait plus aisée !

Le football, à notre niveau, est un loisir avant tout.

Le « but » premier est l'amusement dans le cadre de l'épanouissement physique et intellectuel (quoi qu'on en dise), de l'enfant.

L'éducateur n'est pas une baby-sitter, il veille sur l'équipe et non sur un seul enfant;

N'abandonnez pas votre enfant au foot pour vous en « débarrasser » et être tranquille pour vaquer à vos occupations...

Les éducateurs initient les enfants à la pratique du football.

L'enfant joue.

Les parents accompagnent et encouragent.

Les terrains de sports sont des lieux d'éducation où on doit respecter le partenaire, l'adversaire, l'arbitre, l'éducateur, les dirigeants.

Les éducateurs et responsables d'équipes du club sont des personnes, avant tout, qui donnent de leur temps, pour transmettre leur passion aux jeunes licenciés :

Nous vous demandons donc la plus grande indulgence mais aussi le plus grand respect pour le « travail » qu'ils accomplissent en leur passant « le relais éducatif » sur le terrain les mercredis et samedis et en devenant un spectateur, certes avisé, mais passif, pour le plein épanouissement de votre enfant...

En aucun cas, les parents ne doivent s'autoriser à intervenir, pendant les rencontres et les entraînements, auprès de l'enfant, de l'éducateur ou de l'arbitre.

Le club souhaite associer les parents au projet éducatif de l'enfant par des réunions, des gouters, des sorties culturelles, des stages ou séjours sportifs, l'organisation de manifestations...

Les adultes le souhaitant, peuvent demander à intégrer l'équipe d'encadrement.

Le club prend en charge les frais de formation et d'équipement des éducateurs.

Il est possible d'intégrer l'encadrement mais la licence dirigeant est à établir ainsi que pour les parents accompagnateurs



REGLEMENT DE L'ECOLE DE FOOTBALL DE L'Entente Chaingy Saint Ay Football (ECSAF)

Le jeune doit suivre les entraînements très régulièrement, les parents sont priés de veiller à l'assiduité de leurs enfants.

POUR RESUMER, L'ECOLE DE FOOTBALL N'EST PAS UN DEPOSOIR, UNE GARDERIE, NI MEME UNE USINE A CHAMPIONS MAIS UN LIEU OU VOTRE ENFANT POURRA S'EPANOUIR ET PASSER DES AGREABLES MOMENTS GRACE A SON SPORT PREFERE : LE FOOTBALL

CODES DE BONNE CONDUITE ECOLE DE FOOTBALL ECSAF

Code de bonne conduite du joueur :

- 1 – Se conformer aux règles du football.
- 2 – Respecter les arbitres.
- 3 – Respecter adversaires et partenaires.
- 4 – Refuser toute forme de tricherie et de violence.
- 5 – Etre maître de soi-même, en toutes circonstances.
- 6 – Etre loyal, tolérant, dans son activité sportive.

Code de bonne conduite de l'éducateur :

- 1 – Développer l'esprit sportif.
- 2 – Organiser une pratique sportive équilibrée.
- 3 – S'opposer à toute tricherie.
- 4 – Relativiser les enjeux sportifs.
- 5 – Faire respecter le matériel, les équipements.

Code de bonne conduite du dirigeant :

- 1 – Développer l'esprit sportif et faire respecter le code de bonne conduite du joueur.
- 2 – Faire savoir que le jeu prime sur l'enjeu.
- 3 - Assurer l'impartialité et la cordialité des rencontres.
- 4 - Faire respecter le matériel et les installations.
- 5 - Favoriser la vie associative.

Code de bonne conduite des parents :

- 1 – Faire respecter le code de bonne conduite du joueur à son enfant.
- 2 – Veiller à l'équilibre et la pratique sportive de son enfant.
- 3 – Relativiser les enjeux d'une rencontre.
- 4 – Echanger, dialoguer avec les autres parents.
- 5 – S'impliquer dans les activités du club de son enfant.

Code de bonne conduite du spectateur :

- 1 – Connaître les règles du jeu.
- 2 – Apprécier le beau jeu et les beaux gestes.
- 3 – Respecter les arbitres, leurs décisions.
- 4 – Soutenir son équipe favorite, en respectant l'adversaire.
- 5 – Respecter les joueurs, les supporters, les dirigeants, et le terrain.
- 6 – Faire du spectacle sportif, une fête.



REGLEMENT DE L'ECOLE DE FOOTBALL DE L'Entente Chaingy Saint Ay Football (ECSAF)

L'ADHESION A L'ECOLE DE FOOTBALL DE L'ECSAF INDUIT L'ACCEPTATION DE CE REGLEMENT

Ce règlement sera signé en début de saison par le joueur et ses parents.

----- ✂ partie à détacher et à remettre au club -----

La signature sera précédée de la mention « Lu et approuvé ».

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT :

NOM ET PRENOM DU PARENT :

Acceptent le règlement de l'Ecole de Football de l'ECSAF

SIGNATURE PARENT

SIGNATURE ENFANT

<i>Si le joueur est majeur remplissez ici</i>	<i>Si le joueur est mineur remplissez ici</i>
<p>Je soussigné(e)</p> <p>.....</p> <p>accepte d'adhérer à l'ECSAF selon les statuts et règlements de l'association.</p> <p>- En cas d'accident, j'autorise l'ECSAF à prendre toute décision permettant mon évacuation vers un centre hospitalier</p> <p>- J'atteste avoir pris connaissance du non remboursement de la cotisation en cas d'exclusion ou d'abandon de l'activité.</p> <p>- J'autorise l'ECSAF à utiliser mon image dans le cadre du football et à l'utiliser à des fins de communication.</p> <p>Date :</p> <p>Signature du joueur</p>	<p>Je soussigné(e)</p> <p>.....</p> <p>responsable légal(e) de l'adhérent autorise sa participation aux activités de l'Association sportive de L'entente Chaingy St Ay Football selon les statuts et règlements de l'association.</p> <p>- J'autorise le transport de mon enfant dans les véhicules des parents de membres de l'association sous leur responsabilité.</p> <p>- En cas d'accident, j'autorise l'ECSAF à prendre toute décision permettant son évacuation vers un centre hospitalier.</p> <p>- J'autorise l'ECSAF à utiliser l'image de mon enfant dans le cadre du football et à l'exploiter à des fins de communication.</p> <p>- J'atteste avoir pris connaissance du non remboursement de la cotisation en cas d'exclusion ou d'abandon de l'activité.</p> <p>(rayer la mention inutile – A partir des U10 seulement)</p> <p>- Autorise mon enfant à rentrer seul des différentes activités proposées par le club (matches, entraînements, stages,...)</p> <p style="text-align: center;"><i>ou</i></p> <p>- N'autorise pas mon enfant à rentrer seul</p> <p>Date :</p> <p>Signature du représentant légal.</p>



REGLEMENT DE L'ECOLE DE FOOTBALL DE L'Entente Chaingy Saint Ay Football (ECSAF)

FIN